



Droit de vote du salarié d'une association loi 1901

Par **pititemymie**, le **23/06/2008** à **15:53**

Bonjour,

Je fais partie d'une association loi 1901

Je voudrais savoir si le salarié de l'association a le droit de voter lors de l'assemblée générale pour élire les membres du CA, et s'il a le droit de voter pour les personnes absentes qui ont donné leurs mandats à l'association.

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **23/06/2008** à **19:01**

Si le salarié n'est pas adhérent à l'association, la réponse est formelle : c'est NON.